

Les enfants n'ont pas leur place en centre fermé

Un centre fermé sera opérationnel dès juillet à Steenokkerzeel, en périphérie bruxelloise. C'est dans cette enceinte que devraient être placées des familles en demande d'asile. Dans cette carte blanche, une coordination d'organisations et d'associations dénonce une atteinte aux droits de l'enfant et demande au gouvernement fédéral de renoncer à son projet.

Dans quelques semaines, peut-être même dans quelques jours, des enfants seront à nouveau enfermés en centre fermé en Belgique. Nous, organisations des secteurs associatifs de la jeunesse, de l'enseignement, des mondes culturel, social, sportif, confessionnel et autres, ne pouvons le tolérer. Nous appelons aujourd'hui le

gouvernement à ne pas franchir cette ligne rouge et à renoncer à son projet.

Des enfants, qui ont souvent grandi en Belgique, seront bientôt arrachés à leur école, à leur club de sport, à leur cercle d'amis, à leur quartier, pour être

mis derrière les barreaux, uniquement parce que leurs parents n'ont pas de titre de séjour en Belgique. D'autres y seront emmenés alors qu'ils viennent à peine d'atterrir sur le sol belge, à la recherche d'une vie meilleure mais sans que leurs parents aient le droit d'accéder au territoire.

Pour mener à bien ce projet inhumain, le gouvernement fédéral a choisi un lieu sordide : les enfants seront enfermés avec leurs familles à côté du centre 127 bis, à Steenokkerzeel, à 250 mètres de la piste d'atterrissage de l'aéroport de Bruxelles-Natio-

nal. Que la détention ne dure qu'une nuit, qu'une journée, qu'une heure... aucun prétexte ne justifie qu'un enfant se retrouve enfermé.

Notre position : on n'enferme pas un enfant. Point.

L'intérêt supérieur doit primer

La détention d'enfants viole les droits de l'enfant. La détention d'enfants pour des raisons migratoires va toujours à l'encontre du principe de l'intérêt supérieur de l'enfant.

L'impact négatif et profond de la détention sur la santé, le développement et le bien-être des enfants a été démontré à maintes reprises, même lorsqu'il s'agit de très courtes périodes de détention dans un environnement pré-tendument « adapté ».

Tous les enfants, qu'ils soient

réfugiés, demandeurs d'asile, sans papiers ou non, doivent être traités comme des enfants, dans le respect de leurs droits fondamentaux et en accord avec le droit international.

Tous les enfants doivent être libres. La liberté est un droit humain fondamental. Un enfant ne peut jamais être mis en détention sur base de son statut migratoire ou de celui de son parent.

Tous les enfants doivent être soignés et protégés. Dans toutes les décisions qu'un Etat prend concernant les enfants, l'intérêt

supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale.

Nous, 281 organisations belges, appelons donc le gouvernement fédéral à abandonner immédiatement son projet de détenir des enfants en centre fermé. On n'enferme pas un enfant. Point. ■